



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 20 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 49 - Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté - Réflexion sur la mise en place d'un pâturage pour la gestion des pelouses sèches sur le réseau des collines de la Vallée du Doubs

**Convention de partenariat avec le  
Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté**  
**Réflexion sur la mise en place d'un pâturage pour la gestion des  
pelouses sèches sur le réseau des collines de la Vallée du Doubs**

**Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué**

|                 | <b>Date</b> | <b>Avis</b>       |
|-----------------|-------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 12/09/2018  | Favorable unanime |

Par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017, la Ville de Besançon a attribué une subvention de 1 814,92 € au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN) pour initier une réflexion sur la mise en place d'un pâturage pérenne sur les coteaux de la vallée du Doubs. Le projet est également soutenu financièrement par le Grand Besançon ainsi que les communes d'Avanne-Aveney, Beure et Montfaucon sur le territoire desquelles le CEN a commencé à travailler.

Il est proposé de formaliser le partenariat, sans nouvel engagement financier à ce stade, par la signature d'une convention de partenariat :

L'objet de cette convention est :

- d'évaluer la faisabilité technique et financière d'un pâturage,
- d'articuler la démarche avec le plan en faveur des pelouses sèches de Franche-Comté,
- de mettre en œuvre un programme opérationnel de pâturage

La durée est de trois ans.

Les signataires sont : le Grand Besançon, les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Montfaucon et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

Toute implication financière fera l'objet d'un avenant.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention,**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.**

M. FOUSSERET et Mme PRESSE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2